



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 7 avril 2017

Monsieur le Président,

Le projet d'élaboration du SCOT Marne-Ourcq arrêté par délibération du comité syndical le 30 juin 2016 a été examiné par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 27 septembre 2016.

Elle a rendu un avis favorable daté du 5 octobre au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers assorti d'un avis défavorable sur le point particulier du développement de zones d'activités sur les communes de la Ferté-sous-Jouarre et Sept-Sorts, pour éviter qu'elles se fassent concurrence et pour ne pas affaiblir d'avantage le centre-ville de la Ferté-sous-Jouarre.

De plus, la commission demandait que l'activité agricole soit davantage intégrée, en tant que contributrice économique et sociale, au projet de territoire (description et place des filières de production et de transformation ainsi que les problématiques induites par la logistique agricole).

Elle souhaitait que de nouveaux éléments puissent être apportés sur ce volet ainsi que sur le volet forestier considéré comme trop peu abordé, lors d'une seconde présentation portant sur ces deux thématiques.

La commission s'est réunie le 6 avril 2017 pour ré-examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Géry WAYMEL, directeur des projets au sein du syndicat mixte de Marne-Ourcq.

Vous avez su apporté les compléments demandés par la commission et après échanges, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

Monsieur Arnaud ROUSSEAU  
Président du SMEP de Marne-Ourcq  
2 avenue Louis Delahaye  
77440 OCQUERRE

*Au final, la commission a décidé de lever son avis défavorable du 5 octobre et a rendu un avis favorable sur le point particulier du développement de zones d'activités sur les communes de la Ferté-sous-Jouarre et Sept-Sorts au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.*

*Elle prend note que le développement de la zone d'activité de Sept-Sorts sera « de moindre intérêt si la zone d'activité des Effaneaux se réalise ». De plus, la commission se réserve la possibilité de s'autosaisir des projets consommateurs d'espaces agricoles, notamment sur cette zone d'activité de Sept-Sorts.*

*Enfin, la commission apprécie les avancées du projet sur la prise en compte des activités agricoles et forestières, avancées qui se sont concrétisées par des prescriptions au document d'orientations et d'objectifs (document opposable) du SCoT.*

Conformément à l'article R143-9 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien cordialement*

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

**Yves SCHENFBIEL**